



**SPANC Sud Sainte Baume**  
35 boulevard Jean Jaurès 83270 SAINT CYR SUR MER  
Tél: 04.94.32.56.62 / Fax: 04.94.32.53.62 / mél: [contact@spanc-sudsaintebaume.org](mailto:contact@spanc-sudsaintebaume.org)

# Les eaux usées

Les eaux usées de nos habitations nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant:

- **La santé publique,**
- **l'environnement et notamment les milieux aquatiques,**

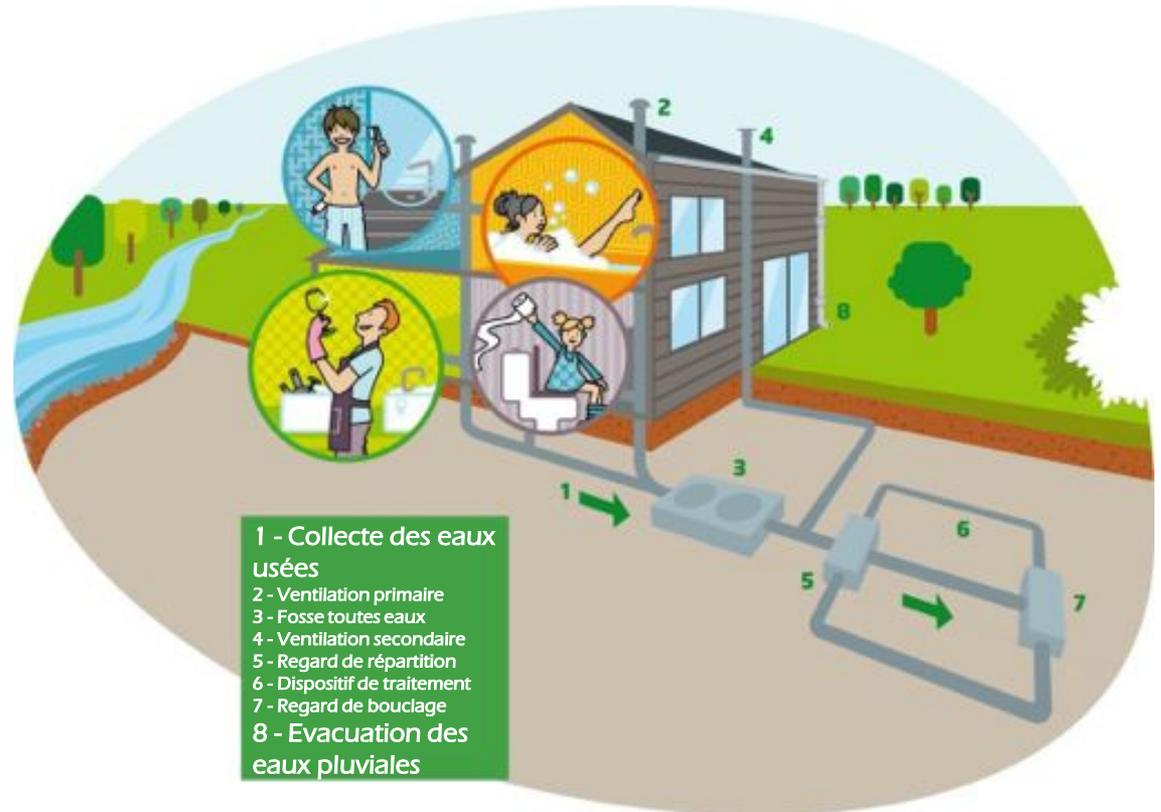
C'est pourquoi elles sont **collectées et traitées** avant rejet dans le milieu naturel:

-*de manière collective* par « le tout à l'égout » et les stations d'épuration,

-*de manière individuelle*, par une installation d'Assainissement Non Collectif (**ANC**), appelée aussi assainissement autonome ou individuel lorsque pour *des raisons techniques ou économiques* le raccordement au réseau public est impossible.

**L'ANC concerne 5 millions de logements en France  
et 20% de la population.**

Une installation ANC est un outil de protection de la santé publique et de l'environnement



« Toute installation d'assainissement effectuant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques, des habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées ».

Les eaux usées sont constituées des:

- eaux vannes (eaux des toilettes)
- eaux ménagères (lavabos, cuisine, lave-linge, douche....)



## Santé des personnes

Liés aux agents pathogènes d'origine fécale:

- Les helminthes,
- Les bactéries
- Les virus

- Par contact direct avec les eaux usées: (contamination de nappes, eau de baignade...)
- Par contact indirect (légumes, pisciculture...)
- Par développement d'insectes (moustiques...) vecteurs de transmissions de maladies



## Dommages au milieu naturel

Eutrophisation liée à des excès de :

- Matière organique,
- Matière en suspension,
- Nitrates, phosphate

- Dégradation de la qualité des eaux de surfaces et des nappes
- Diminution de la biodiversité



**et des nuisances olfactives, visuelles ...**

**L'ANC concerne 5 millions de logements en France et 20% de la population.**



## LES TEXTES

- Loi sur l'Eau 92 et Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006 et 12/07/2010 (Grenelle2);
- Code de la santé publique et Code des Collectivités Territoriales
- Arrêtés du 27/04/2012, 7/03/2012, 7/09/2009, 22/06/2007, 6/05/1996.....
- Règlement sanitaire départemental
- D.T.U 64.1 révisé mars 2007...

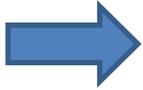


## IMPOSENT AUX COMMUNES:

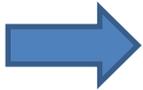
### La mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Recensement et diagnostic des dispositifs existants,
- Contrôle de conception et d'implantation et contrôle de réalisation des dispositifs nouveaux ou à réhabiliter,
- A compte équilibré financé par **redevance**
- De forme Etablissement EPCI, en régie ou en gestion déléguée

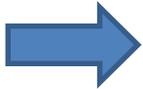
## LA LOI :



**PRECISE** les modalités d'exécution de ces contrôles,



**FIXE** les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC



### **IMPOSE AU PROPRIETAIRE DE :**

- Equiper l'immeuble d'une installation d'assainissement non collectif
- Assurer l'entretien et faire procéder à la vidange périodiquement par une personne agréée pour garantir son bon fonctionnement,
- Laisser accéder les agents du SPANC à la propriété, sous peine de condamnation à une astreinte en cas d'obstacle à la mission de contrôle
- Acquitter la redevance du service
- En cas de vente , annexer à la promesse de vente ou à défaut à l'acte authentique le document, établi à l'issue du contrôle, délivré par le SPANC...

(Source : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>)



**ATTENTION:** L'utilisateur peut être contraint à payer une astreinte en cas de non respect de ces obligations par mise en demeure du maire au titre de **son pouvoir de police.**

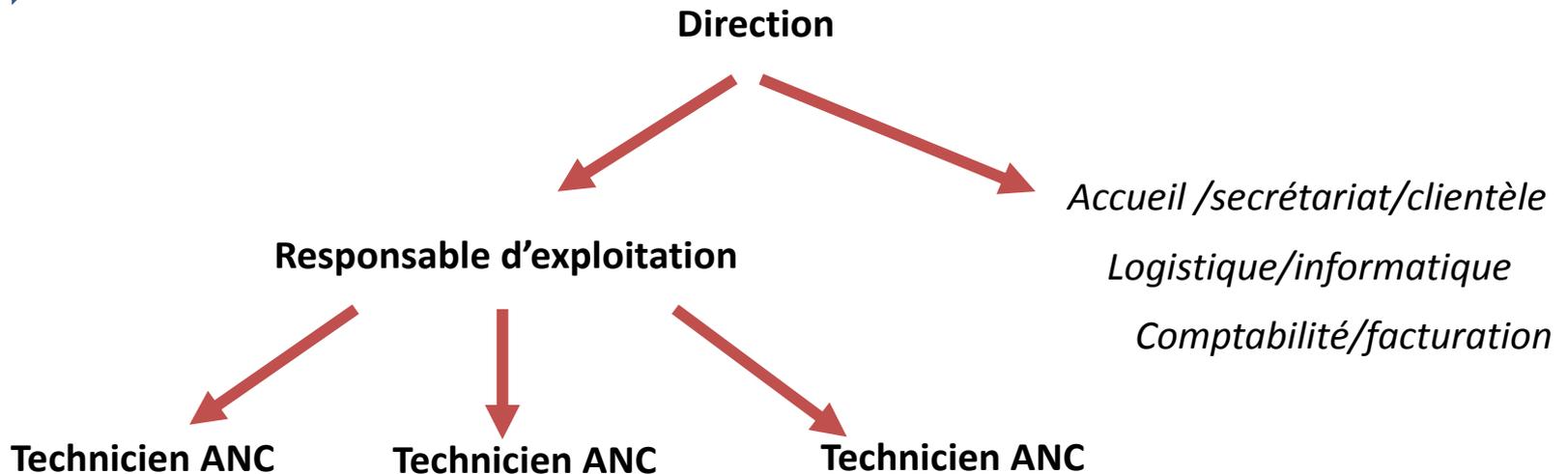
## ➔ BUREAU :

• 35 boulevard Jean Jaurès 83270 Saint Cyr Sur Mer

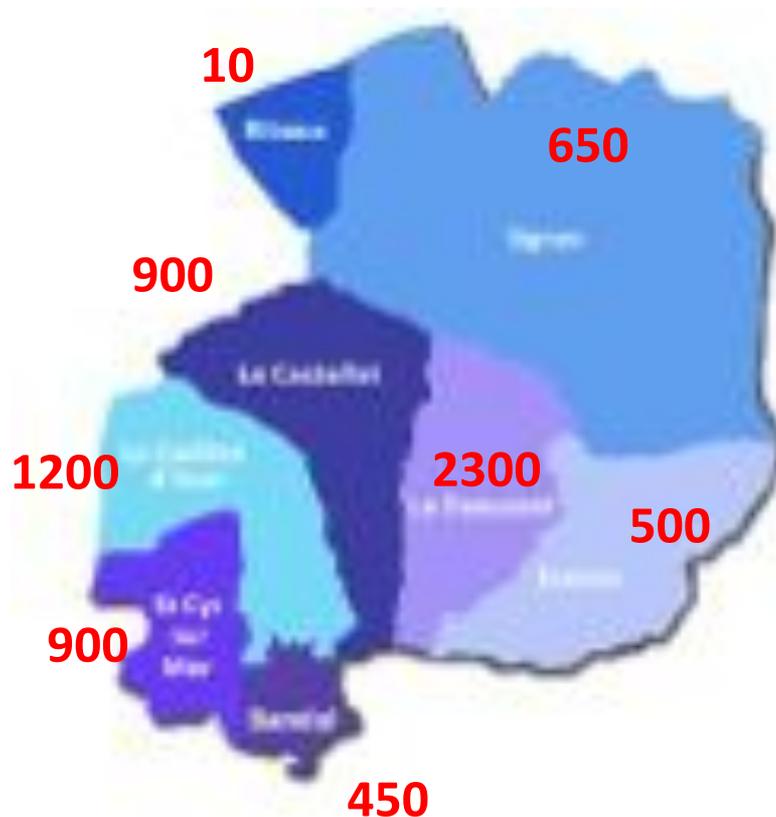
Tel: 04.94.32.56.62 - Fax: 04.94.32.53.62 - [contact@spanc-sudsaintebaume.org](mailto:contact@spanc-sudsaintebaume.org)

Du lundi au vendredi 9:00 – 12:00 / 14:00 – 18:00

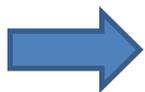
## ➔ ORGANISATION:



- La Compétence ANC appartient à la Communauté de Commune Sud Sainte Baume qui au terme d'une procédure d'Appel d'Offre a retenu la **SAS Spanc Sud Sainte Baume**



- La CCSSB a estimé à 7000 le nombre d'installations existantes sur son périmètre



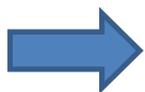
## VOUS INFORMER

sur la réglementation,  
sur les procédures du service,  
sur les techniques,

Au moyen de :

- Bulletin municipal
- Courriers d'information à l'intention des usagers
- Règlement de service à l'intention des usagers
- Accueil téléphonique
- Réunions d'information publiques
- Site internet: [www.spanc-sudsaintebaume.org](http://www.spanc-sudsaintebaume.org) (en construction)
- L'équipe des techniciens du SPANC
- Accueil physique à Saint Cyr





**Vous CONSEILLER**

**sur le service,  
sur la réglementation,  
sur les procédures,  
sur les techniques,  
sur votre installation,  
sur les aides financières,**





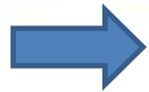
## SPANC SUD SAINTE BAUME : Aides financières

Selon certaines conditions, les propriétaires qui font procéder aux travaux de réalisation ou de réhabilitation peuvent bénéficier :

- du **éco-prêt à taux zéro spécifique ANC** (*cumulable avec les mesures suivantes*)
- des **subventions** attribuées par l'**Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat** (ANAH)
- des **prêts** de la **Caisse d'Allocation Familiale** et des **caisses de retraites**
- de l'application d'un **taux réduit de TVA (7 %)**, si l'habitation a plus de deux ans,
- de la possibilité pour les communes, ou structures de coopération intercommunales concernées, de prendre en charge ces travaux, à la demande des particuliers, leur faisant ainsi bénéficier des **subventions** des **conseils généraux** et des **agences de l'eau**.

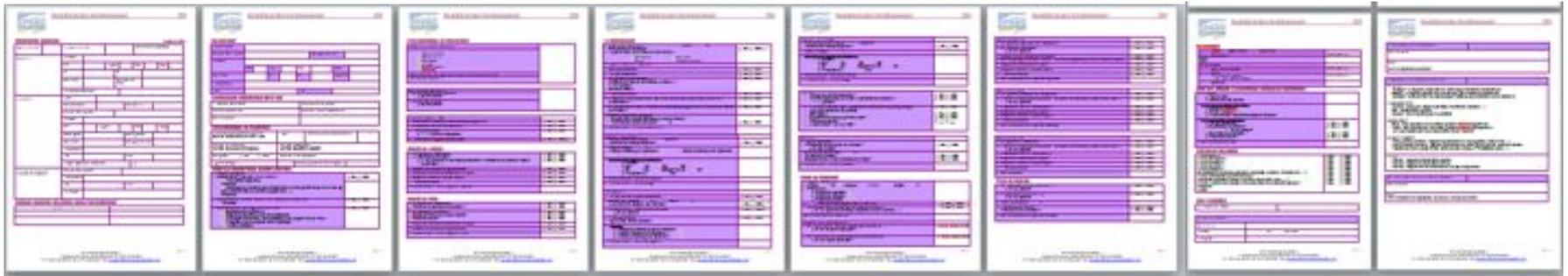
Pour en savoir plus, sur les travaux éligibles, les formes d'aides, les conditions et qui peut en bénéficier, consulter :

- [l'ANAH](#)
- [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)
- [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)



## RECENSER ET DIAGNOSTIQUER :

- **Les installations existantes:**



- 1 / La mission d'inventaire et de diagnostic ( visite initiale )
  - Identifier, localiser et caractériser les installations existantes
  - Vérifier que l'installation ne présente aucun danger ( sécurité à la personne)
  - Vérifier que le fonctionnement de l'installation n'occasionne aucun risque de santé publique, aucun dommage pour l'environnement, aucun désagrément pour l'entourage, vérifier les rejets éventuels
- 2/ La visite périodique de bon fonctionnement ( maximum tous les 6 ans )
  - Vérifier que l'installation ne s'est pas détériorée,
  - Vérifier l'entretien,
  - Vérifier que le fonctionnement est toujours correct, les rejets éventuels

## Les modalités des contrôles des installations existantes:

- RDV avec le technicien du SPANC
- DIAGNOSTIC DE VOTRE INSTALLATION
- REDACTION du rapport technique d'intervention
- ENVOI du rapport à votre domicile

## L'USAGER Avant la visite:

- **prépare** le plan de situation de l'installation si possible (plan de masse),
- **s'assure** de l'accessibilité de la totalité de son installation : notamment des regards de visite (fosse, regards de répartition et de bouclage de l'épandage...),
- **prépare** les certificats d'entretien effectués ( vidange de fosse, de bac à graisse...)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution  
de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

NOR : DEVL1208006A

Publics concernés : collectivités, services publics d'assainissement non collectif, particuliers.



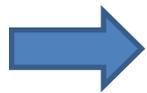
**UNE INSTALLATION DONT LES REGARDS DE VISITE NE SONT PAS ACCESSIBLES ( terre, broussailles, béton, goudron...) ET NE POUVANT ÊTRE OUVERTS, EST JUGEE NON CONFORME!!!**

## Conclusions des contrôles : Plusieurs cas de figure

Estimation	Avis	Critères & Conséquences	Si vente
10 %	CONFORME	Avis de conformité sur la réalisation de la filière <b>RAS</b>	<del></del>
80%	NON CONFORME	Filière ancienne norme, incomplète, significativement sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs <b>PRÉCONISATIONS</b>	<b>TRAVAUX OBLIGATOIRES</b> (au plus tard 1an après signature de l'acte de vente)
10 %		Absence d'installation, installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré <b>TRAVAUX OBLIGATOIRES</b> (dans un délai de 4ans maximum, délai pouvant être raccourci par le maire selon le degré d'importance des risques)	<b>TRAVAUX OBLIGATOIRES</b> (au plus tard 1an après signature de l'acte de vente)

## Conclusions des contrôles : Plusieurs cas de figure

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON	Enjeux sanitaires	OUI Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<b>Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique</b> ★ Mise en demeure de réaliser une installation conforme ★ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<b>Installation non conforme</b> > <i>Danger pour la santé des personnes</i> Article 4 - cas a) ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	<b>Installation non conforme</b> Article 4 - cas c) ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non conforme</b> > <i>Danger pour la santé des personnes</i> Article 4 - cas a) ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non conforme</b> > <i>Risque environnemental avéré</i> Article 4 - cas b) ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	★ Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		



## CONTRÔLER :

### • Les installations nouvelles ou à réhabiliter:

- Contrôle de la conception et d'implantation:
  - Validation: filière retenue, dimensionnement, positionnement préconisés par l'étude à la parcelle
- Contrôle de bonne exécution (avant remblaiement):
  - Respect des préconisations de conception + respect des préconisations techniques ( matériaux, pose...)
- **Avant une vente** si le dernier contrôle date de plus de 3 ans,
- **Sur demande de l'administration ou du voisinage** , lors de problèmes avérés,
- **La mise hors service de l'installation** si raccordement au tout à l'égout

## ➔ CAPITALISER LES DONNEES

- sur le nombre, la situation des installations ANC
- sur le nombre, le type de contrôles effectués
- sur l'état du parc d'installations contrôlées

## ➔ INFORMER

- les collectivités
- le public



## sur le périmètre de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume

- par la publication d' un rapport annuel,
- par la mise en place d'un Système Géographique d'Information



## Le financement du SPANC est équilibré par :

- La redevance annuelle d'assainissement non collectif :
  - Facturée par les services du SPANC aux propriétaires de logements d'habitation en zone d'assainissement non collectif,
    - 65,27 € TTC / an
    - 48,15 € TTC / an (Commune de Saint Cyr)

*Elle correspond aux frais liés aux inventaires, contrôles diagnostics, contrôles périodiques, contre visites, conseil, information, communication, SIG...*

- Des redevances ponctuelles :
  - Le contrôle de conception : 74,90 € TTC
  - Le contrôle de réalisation : 74,90 € TTC
  - Le contrôle de mise hors service: 69,65 € TTC
  - Le Diagnostic de vente : 128,40 € TTC

# SPANC SUD SAINTE BAUME : Comparatif AC / ANC

Facture (semestrielle) d'un abonné soumis à la taxe Assainissement Collectif

Référence	TOTAL	77 m <sup>3</sup>				
DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	QUANTITÉ	PREX UNITAIRE HT EN EUROS	MONTANT HT DISTRIBUTEUR EN EUROS	MONTANT HT ORGANISMES EN EUROS	TAUX DE TVA	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
ABONNEMENT PART DISTRIBUTEUR Période du 01/06/2011 au 30/11/2011	2	42,600	85,24		5,50	
ABONNEMENT PART COLLECTIVITES Période du 01/06/2011 au 30/11/2011	2	6,240		12,48	5,50	
<b>TOTAL ABONNEMENT</b>			<b>85,24</b>	<b>12,48</b>		
CONSOMMATION EN M3 PART DISTRIBUTEUR - TRANCHE 1	77	0,2535	19,52		5,50	
CONSOMMATION EN M3 PART COLLECTIVITES - TRANCHE 1	77	0,0520		4,00	5,50	
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>19,52</b>	<b>4,00</b>		
PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU AGENCE DE L'EAU	77	0,0187		1,44	5,50	
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>104,76</b>	<b>18,46</b>		<b>129,99</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
ABONNEMENT PART DISTRIBUTEUR Période du 01/06/2011 au 30/11/2011	2	28,2700	56,54		5,50	
ABONNEMENT PART COLLECTIVITES Période du 01/06/2011 au 30/11/2011	2	30,0000		40,00	5,50	
<b>TOTAL ABONNEMENT</b>			<b>56,54</b>	<b>40,00</b>		
CONSOMMATION EN M3 PART DISTRIBUTEUR - TRANCHE 1	77	0,3199	24,63		5,50	
CONSOMMATION EN M3 PART COLLECTIVITES - TRANCHE 1	77	0,1660		12,94	5,50	
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>24,63</b>	<b>12,94</b>		
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>81,17</b>	<b>52,94</b>		<b>141,50</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGENCE DE L'EAU	77	0,2100		16,17	5,50	
MODERNISATION DES RESEAUX AGENCE DE L'EAU	77	0,1500		11,25	5,50	
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>				<b>27,42</b>		
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>27,72</b>		<b>29,24</b>
<b>TOTAL GENERAL PAR BENEFICIAIRE</b>			<b>185,93</b>	<b>99,12</b>		
<b>MONTANT DE VOTRE FACTURE</b>	<b>TOTAL HT</b>	285,05	<b>TOTAL TVA</b>	15,68	<b>TOTAL TTC</b>	300,73
						<b>43 %</b>
						<b>47 %</b>
						<b>10 %</b>

SPANC Sud Sainte Baume

35 boulevard Jean Jaurès 83270 SAINT CYR SUR MER

Tél: 04.94.32.56.62 / Fax: 04.94.32.53.62 / mél: [contact@spanc-sudsaintebaume.org](mailto:contact@spanc-sudsaintebaume.org)

# SPANC SUD SAINTE BAUME : Comparatif AC / ANC

## Facture (semestrielle) d'un abonné sur Assainissement Non Collectif

Votre n° de contrat :

Informations techniques										
N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Acompte à venir	Volume facturé
	115 mm	848	602	Relevé	24/10/2011	53 m <sup>3</sup>	<b>53 m<sup>3</sup></b>			53 m <sup>3</sup>

Voire facture détaillée

	Quantité ou Volume (m <sup>3</sup> )	Prix unitaire (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>III Potabilisation et distribution de l'eau</b>						
Abonnement	1	35,0000		35,00	5,50	
Consommation tranche 1	25	0,6000	15,00		5,50	
Consommation tranche 2	28	1,2000	33,60		5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	53	0,0057	0,30		5,50	
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>48,96</b>			<b>88,59</b>
<b>III Organismes publics</b>						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	53	0,2100	11,13		5,50	
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>11,13</b>			<b>11,74</b>

Sous-total général 60,09      35,00      100,33

Détail du montant de la TVA		
Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
95,09 €	5,50 %	5,24 €

Détail des montants				
Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
95,09 €	5,24 €	100,33 €	0,00 €	100,33 €

**88 %**  
**12 %**

**Lutte contre la pollution :** Montant dépendant de la zone dans laquelle est situé le logement. Il est d'autant plus élevé que la dégradation (ou le risque de dégradation) des eaux est forte.

**Modernisation des réseaux :** Les réseaux en question sont les réseaux de collecte des eaux usées. Depuis 2008, cette redevance est due par tous les abonnés raccordés ou raccordables au tout-à-l'égout.

# SPANC SUD SAINTE BAUME : Comparatif AC / ANC

## Facture (semestrielle) d'un abonné sur Assainissement Non Collectif

Informations techniques

Votre n° de contrat :

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Acompte à venir	Volume facturé
	215mm	670	743	Relevé	18/04/2012	73 m <sup>3</sup>	<b>73 m<sup>3</sup></b>			73 m <sup>3</sup>

### Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m <sup>3</sup> )	Prix unitaire (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>I Collecte et dépollution des eaux usées</b>						
Abonnement	1	5,5872		5,59	7,00	
Abonnement collectivités	1	24,5000		24,50	7,00	
Consommation	73	1,1198	81,75		7,00	
Consommation collectivités soumise à tarification	73	0,6300	45,99		7,00	
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>127,74</b>	<b>30,09</b>		<b>168,88</b>
<b>II Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	73	0,1500	10,95		7,00	
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>10,96</b>			<b>11,72</b>
<b>Sous-total général</b>			<b>138,69</b>	<b>30,09</b>		<b>180,60</b>

#### Détail du montant de la TVA

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
168,78 €	7,00 %	11,82 €

#### Détail des montants

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
168,78 €	11,82 €	180,60 €	0,00 €	<b>180,60 €</b>

**94 %**

**6 %**

**Lutte contre la pollution :** Redevance dépendant de la zone dans laquelle est situé le logement. Il est d'autant plus élevé que la dégradation (ou le risque de dégradation) des eaux est forte.

**Modernisation des réseaux :** Les réseaux en question sont les réseaux de collecte des eaux usées. Depuis 2008, cette redevance est due par tous les abonnés raccordés ou raccordables au tout-à-l'égout.

# SPANC SUD SAINTE BAUME : Estimation coût filière ANC

Type d'installation	Emprise au sol	Coût du matériel
Fosse + Épandage Fosse + Filtre à sable Fosse + Tertre	25m <sup>2</sup> mini	5 000€ à 8 000€ TTC posé
Filtres compacts	À partir de 5m <sup>2</sup>	6 000€ à 12 000€ TTC posé
Microstations	4m <sup>2</sup> à 11m <sup>2</sup> + Dispersion	5 000€ à 15 000€ TTC posé + Coût dispositif de dispersion
Filtres plantés	11m <sup>2</sup> à 84m <sup>2</sup> + Dispersion	6 500€ à 9 000€ TTC posé + Coût dispositif de dispersion

***SAS SPANC SUD SAINTE BAUME***

35 Boulevard Jean Jaurès, 83270 Saint Cyr sur Mer

*Tél* : 04 94 32 56 62 – *Fax* : 04 94 32 53 62

*Mail* : [contact@spanc-sudsaintebaume.org](mailto:contact@spanc-sudsaintebaume.org)

*Site* : [www.spanc-sudsaintebaume.org](http://www.spanc-sudsaintebaume.org)  
*(en construction)*

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



- Ministère de l'écologie et du développement durable

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



- Légifrance

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)





**VOS QUESTIONS ? ...**

**Merci de votre attention**



### ***Les modalités de contrôles* de la mise hors service d'une installation ANC ( article L 1331-5 code de la santé publique)**

- 1 / Un rendez - vous est fixé
  
- 2/ Un technicien se déplace chez vous
  - **Contrôle de la disconnexion de la collecte des eaux usées à la filière**
  - **Contrôle de vidange totale de la fosse **et sa désinfection****
  - **Contrôle éventuellement de la neutralisation de la fosse par remblaiement**
  
- 3/ Un certificat vous est remis